Règlement Urbain Trail Abbeville
Dimanche 18 septembre 2022

Date de l'événement :
La 2ème édition de L'Urban Trail d'Abbeville se déroulera le dimanche 18 septembre matin

Lieu des départs et arrivées :
L'Urban Trail d'Abbeville s'élancera de la place Clemenceau, finira sur le même site et passera devant ou à l'intérieur de lieux publics sur le territoire communal.

Distance :
La distance sera d'environ 10km.

Heures des départs :
Le départ des marcheurs sera donné à 9h00.
L'organisation se réserve le droit d'instituer des vagues successives de 200 participants. Les départs seront ensuite donnés environ toutes les 10mn.
Le départ des coureurs sera donné à 10h00.
L'organisation se réserve le droit d' instituer des vagues successives de 200 participants. Les départs seront ensuite donnés environ toutes les 10mn.
Il s'agit d'une épreuve non chronométrée et sans classement final.
Le « mini stade athlé » accueille les enfants de 08h45 à 11h30.

Tarif :
10 euros pour les adultes, 5 euros pour les mineurs à partir de la catégorie CADET (né(e) avant 2006).
L'accès au « mini stade athlé » est gratuit.

Inscriptions :
Les inscriptions se font sur le site internet Adeorun jusqu'au mercredi 14 septembre 23h50
Où à l'adresse suivante :
Madame Mariette Véronique 505 grande rue 80132 Hautvillers-Ouville

Retrait des dossards :
Vendredi 16 septembre : 14h30 à18 h00 à l'agence AMP- N° 3 Pont aux Brouettes 80100 Abbeville.
Samedi 17 septembre :15h00 à.18h 00 chez Décathlon Abbeville.
Dimanche 18 septembre : à partir de 7h30,salle des Carmes (à côté du Centre Culturel – Rex).
Un coureur peut retirer le dossards d'autres coureurs s'il est muni de leur pièce d'identité.
Pour retirer un dossard,il faut présenter le jour du retrait :
*Une pièce d'identité pour chaque dossard

Récompenses :
Des cadeaux seront remis aux 1000 premiers inscrits.

Limites d'âges :
La marche est ouverte aux mineurs à partir de 10 ans accompagnés par l'un des parents.
Pour la course à pied,seuls les personnes né(es) avant 2005 et plus peuvent participer. Les mineurs devront faire remplir par un parent ou un représentant légal l'autorisation parentale de participation jointe au bulletin d'inscription et la présenter lors du retrait de dossard accompagnés ou pas par un

parent ou un représentant légal.
L'accès au » mini stade athlé » est réservé aux enfants de moins de 10 ans.

Médical :
L'assistance médicale sera confiée par contrat à la croix rouge. Un dispositif de secours est pour pouvoir intervenir au plus vite à tous les points du parcours grâce au PC courses placé près de l'arrivée. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou secours sur le parcours).L'organisateur pourra déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

Assurance :
L'organisateur contracte une assurance responsabilité civile auprès de sa compagnie d'assurances.
Responsabilité civile : L' organisateur est couvert par une police souscrite spécialement pour l'événement.
Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé.
Sur le mini stade d'athlétisme les enfants sont couverts par une assurance de responsabilité civile de leurs parents ou de leurs représentants légaux.

Accompagnateur :
Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (vélo,roller, trottinette, poussettes enfants,animaux...), ne sera autorisé sur le parcours.

Ravitaillement :
Deux ravitaillements seront prévus : le premier à mi parcours (liquide) et le second à l'arrivée (liquide et solide).

Signalisation :
De la rubalise, des panneaux indicatifs, du marquage au sol, flécheront le parcours. Des signaleurs seront positionnés sur le parcours afin d' en assurer la sécurité.

Droit à l'image - CNIL :
Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos,images internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.
Le participant s'engage à ne pas utiliser les images réalisées lors de l'événement, pour la promotion d'une autre manifestation sans l'accord écrit de l'organisateur.
Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom et adresse.

Annulation :
En cas de force majeure,d'événement climatique,de catastrophe naturelle,de pandémie ou de toute autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants,l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la manifestation.

Remboursement :
Aucun remboursement ne sera effectué.

Obligations et responsabilité du participant :
Le participant devra obligatoirement porter le dossard fournis par l'organisateur.
L'épreuve n'étant pas chronométrée, aucune restriction de circulation et de stationnement ne sera mise en œuvre dans la ville (sauf cas particuliers). Ainsi, même si les signaleurs seront positionnés sur le parcours pour assurer la sécurité des participants, ces derniers sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter les trottoirs.
Pour le respect des lieux traversés, merci de marcher dans les bâtiments.

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement.
En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller et de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.
J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques...
Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.
Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.
Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable ni réutilisable.
Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Mise hors course :
L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la course tout participant qui mettra en danger d'autres participants, qui ne respectera pas le parcours, qui commettra des dégradations ou qui ne respectera pas les consignes dans les bâtiments et les sites traversés.